



*Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal du
13 février 2023*

*Convocation en date
du
7 février 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Paul MEURICE, Mylène WEBER, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Jean-Claude HULIN.

Excusés : Éric LECLERC, Soizic MOUZAN, Maryvonne HAMONO, Delphine POTTIER, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER.

Absents : /

Pouvoirs : Éric LECLERC à Chantal MANCHON, Soizic MOUZAN à Béatrice BRUNET, Maryvonne HAMONO à Yves DELACROIX, Delphine POTTIER à Alice PRAT, Bénédicte GICQUEL à Paul MEURICE, Annie CHEVALIER à Nadège COULON-TRARI.

Secrétaire de séance : Marie GUEGUEN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

003	18/01/2023	Remplacement du caisson de la VMC dans la salle des sports - Devis de la société RM ELEC– Approbation pour un montant HT 774,00 €.
004	20/01/2023	Travaux jardins du Presbytère – Fourniture et pose d’une main courante et d’un chasse roue sur la passerelle - Devis de la société REGABAT– Approbation pour un montant HT 1 350,00 €.
005	24/01/2023	Renonciation à l’exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 4 rue de Rennes (AB 520)
006	24/01/2023	Renonciation à l’exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 22 rue de Rennes (AB 74)
007	25/01/2023	Remplacement du groupe VMC, des bouches et gaines isolantes du logement sis 5 rue Noël du Fail - Devis de la société DECAVELE « MY ELEC » – Approbation pour un montant HT 752,00 €.
008	01/02/2023	Fourniture de fertilisant et amendement pour le terrain de football annexe – Devis de la société HORTALIS– Approbation pour un montant HT de 1 292,64 €.
009	01/02/2023	Fourniture de fertilisant et amendement pour le terrain de football d’honneur – Devis de la société HORTALIS– Approbation pour un montant HT de 1 889,76 €.
010	01/02/2023	Travaux de traitement de la mэрule et autre champignon au sein du bâtiment du Presbytère - Devis de la société SARL TSH – Approbation pour un montant HT de 5 507,00 €.

I – FINANCES

1.1- Débat d’orientations budgétaires 2023. (n° 015/2023).

Avant d’échanger sur les orientations budgétaires 2023, le Conseil Municipal a reçu communication d’informations générales sur la situation des comptes, à savoir :

- rétrospective sur l’évolution des principaux postes de dépenses et recettes de la section de fonctionnement. Niveau de l’épargne disponible (ou autofinancement net) et évolution dans le temps depuis 2017. Projections sur l’exercice 2023.
- ratio sur le niveau d’endettement (encours de la dette budget principal : 2 564 224,85 € au 1^{er} janvier 2023 et capacité de désendettement : 5,6 années).
- en matière d’investissement : réalisations de l’exercice 2022, arrêt des restes à réaliser. Détermination de la marge de manœuvre pour 2023.

▪ détail des opérations d'investissement engagées pour 2023 projetées en sachant que des arbitrages seront à faire, à savoir (liste non exhaustive) :

Les études et maîtrises d'œuvre :

- Logements communaux (Diagnostic énergétique/rénovation),
- Extension du cimetière (Diagnostic et étude hydrogéologique),
- Médiathèque tiers-lieu,
- Constitution ZAC multi sites,
- AMO Eclairage public secteur grande porte « La Forge »,
- AMO sentier PMR.

Les dépenses récurrentes :

- Les acquisitions de matériel et mobilier pour répondre aux besoins essentiels des pôles d'activités et services,
- La maintenance des bâtiments et la rénovation des logements,
- Mise aux normes de l'éclairage public et réhabilitation voirie rurale et urbaine.

Les travaux :

- Lancement des travaux de l'église,
- Réalisation du local pour sports de précision,
- Poursuite de l'aménagement des jardins du Presbytère,
- Rénovation éclairage public,
- Requalification de la voirie (3 projets).

Les programmes envisagés en 2023 et années suivantes à ce jour (liste non exhaustive) :

- Acquisition de la propriété VAULEON auprès de l'EPFB,
- ZAC multi sites,
- Projet médiathèque tiers-lieu,
- Rénovation de l'église,
- Rénovation voirie (3 projets),
- Rénovation du parc locatif,
- Aménagement centre bourg (gestion des eaux pluviales et autres),
- Défense Incendie (Abbaye et entrée Ouest bourg),
- Aménagement des jardins du Presbytère,
- Aménagement site du Fresne,
- Phases 2-3-4 du lotissement des sentiers,
- Extension du cimetière,
- Effacement réseaux (Kennedy),
- Version définitive du revêtement de la RD68,

Le Conseil Municipal donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Stéphane PAVIOT, conseiller municipal demande des précisions sur la projection des dépenses énergétiques et de l'alimentation pour l'année 2023 en comparaison au réalisé 2022. Les éléments de réponse apportés en séance sont les suivants :

- *Electricité : BP 2023 une enveloppe de 141 000 € - réalisé 2022 = un peu plus de 73 000 €.*
- *Gaz : BP 2023 une enveloppe de 56 000 €.*

Pour les dépenses énergétiques, une simulation du SDE35 mise à jour devrait être envoyée courant février 2023.

- *Alimentation : BP 2023 une enveloppe de 72 000 € - réalisé 2022 = un peu plus de 68 000 €.*

Nadège COULON-TRARI et Paul MEURICE, conseillers municipaux, souhaitent avoir plus d'éléments sur le suivi des dépenses par projet en mettant en parallèle les recettes reçues en lien direct avec ces derniers. De même pour les projets à venir, souhait d'avoir une visibilité sur les grandes masses.

1.2- Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). (n° 016/2023).

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précisent :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 2 096 977,00 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 524 244,25 € (< 25% x 2 096 977,00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget principal 2023 :

COMMUNE DE BRETEIL

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
 Reçu en préfecture le 17/03/2023
 Affiché le
 ID : 035-213500408-20230313-022023-DE

CHAPITRE	Libellé comptable	BP 2022	Autorisations 2023	Dépenses détaillées
20	Immobilisations incorporelles	167 969,40 €	41 992,35 €	Rappel de la délibération du 16 janvier 2023 : 6 881,88 € HT TOTAL = 6 881,88 € HT
21	Immobilisations corporelles	1 047 526,06 €	261 881,52€	Rappel de la délibération du 16 janvier 2023 : 173 300,00 € HT - Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif (lien TBI) pour l'école élémentaire publique - compte 2183 : 2 519,00 €. - Acquisition d'équipements de sécurité pour ERP - compte 21568 : 254,55 €. TOTAL = 176 073,55 € HT
23	Immobilisations en cours	818 944,28 €	204 736,07€	Rappel de la délibération du 16 janvier 2023 : 14 000,00 € HT TOTAL = 14 000,00 € HT
TOTAL		2 034 439,74 €	508 609,94 €	TOTAL : 196 955,43 € HT

1.3- Demande de financement LEADER – Domaine du Fresne – Sentier d'interprétation. (n° 017/2023).

Par délibération n°064/2022, le Conseil Municipal a pris acte du projet de sentier d'interprétation sur le site du Fresne.

Pour rappel, l'objectif du projet est de mieux valoriser cet espace en répondant, à la fois, à des objectifs d'accueil des habitants, d'attractivité de la Commune, de cohésion sociale et à des enjeux environnementaux de lutte contre l'érosion de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Le sentier d'interprétation doit permettre de sensibiliser le public à la diversité de la faune, de la flore et des paysages du Fresne tout en organisant son accueil sur le site. Plus précisément, il s'agit de montrer comment : 1. les interactions entre les pratiques agricoles et les dynamiques naturelles ont façonné la biodiversité et les paysages et 2. comment nous pouvons lutter, à notre échelle, contre l'érosion de la biodiversité et l'impact du changement climatique.

Considérant les derniers échanges avec le Pays de Brocéliande et la Région Bretagne pour bénéficier d'une subvention LEADER pour ledit projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- valide le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT €	%
1/ Balisage du sentier, matériaux installations	10 661,00	EUROPE – FEADER – LEADER	21 082,96	80 %
2/ Infographiste	1 400,00	Autofinancement	5 270,74	20 %
3/ Installation 3 : Enregistrement pour borne sonore	440,00			
4/ Installation 3 : Guérite + dalle béton	9 350,00			
5/ Installation 7 : Renard en osier	1 480,00			
6/ Aire de repos (bancs et tables)	2 262,70			
7/ Travail en régie municipale pour l'installation	760,00			
TOTAL	26 353,70		26 353,70	100 %

- sollicite la subvention LEADER dans le cadre de cette opération,
- donne pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

II – URBANISME ET TRAVAUX

2.1- Restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo – Résultat de la consultation – Attribution des lots. (n° 018/2023).

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été organisée pour les travaux de restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Malo.

A la date limite de remise des plis (21 octobre 2022), ont été enregistrées pour chacun des lots :

- Lot n°1 : Installations – maçonnerie et pierre de taille, 3 offres.
- Lot n°2 : Charpente, 1 offre.
- Lot n°3 : Couverture, 2 offres.
- Lot n°4 : Serrurerie, 1 offre.
- Lot n°5 : Electricité, 3 offres.

Le rapport d'analyse remis par la maîtrise d'œuvre fait apparaître les résultats suivants

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise placée en 1 ^{ère} position	Montant HT du marché tranche ferme et tranches optionnelles 1-2-3	Option/variante à retenir	Montant total HT du marché
1	Installations – maçonnerie et pierre de taille	JOUBREL (LA MEZIERE)	573 017,48 €	5 330,00 €	578 347,48 €
2	Charpente	COUET REMI DENIS (VIGNOC)	650 460,07 €	29 256,00 €	679 716,07
3	Couverture	MAUSSION PERE & FILS (NOYAL CHATILLON SUR SEICHE)	289 821,25 €		289 821,25 €
4	Serrurerie	<i>Lot infructueux (offre considérée comme anormalement élevée) - consultation à relancer</i>			
5	Electricité	EURL LEBRANCHU HUGUES (SAINT-MALO)	63 886,20 €		63 886,20 €
MONTANT TOTAL			1 577 185,00 €	34 586,00 €	1 611 771,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les lots n°1-2-3 et 5 tel qu'indiqué précédemment,
- de déclarer le lot n°4 infructueux considérant l'offre anormalement élevée,
- de relancer une consultation pour le lot n°4 et d'autoriser Madame la Maire à attribuer ce dernier dans les meilleurs délais,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout autre document se rapportant à ce marché.

2.1- Foncier - Vente d'une cellule commerciale (institut de beauté) sise 6 rue Joseph Berrée. (n° 019/2023).

Conformément à l'article L 224-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 23 mars 2022,

La Commission n°2, « urbanisme, liens et action sociale » propose au Conseil Municipal de mettre en vente la cellule commerciale sise 6 rue Joseph Berrée.

Les conditions et caractéristiques de la cession proposée sont les suivantes :

- Bien concerné : cellule commerciale (institut de beauté) située au rez-de-chaussée de l'immeuble le Trait d'Union. Il s'agit du lot n°30 d'une surface hors d'œuvre nette de 62,13 m² (référence cadastrale AA 396 pour partie).
- Situation juridique : en location
- Prix : 85 000 € net vendeur.
- Les frais d'acte afférents à la vente seront à la charge exclusive de l'acheteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise :

- la cession de la cellule commerciale sise 6 rue Joseph Berrée selon les conditions énumérées ci-dessus,
- Madame la Maire à confier la négociation de la cession et l'établissement des actes à l'office notarial MOINS & VACHON basé à Montfort sur Meu, étant entendu que les frais seront à la charge exclusive de l'acheteur,
- Madame la Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente ainsi que toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.
- l'affectation des crédits nécessaires au budget 2023.

Informations diverses

- Ecole maternelle publique les Trois Rivières : la fermeture de la 4^{ème} classe a été annoncée pour la rentrée 2023. La Commune perd un poste d'ATSEM. La directrice d'école perd la journée de décharge pour la direction.
- Plantation d'arbres fruitiers sur le site du Fresne : le mercredi 1^{er} mars 2023 à 14h00.
- Le Verger du Fresne - Réunion le 8 mars 2023 à 19h00 salle du Conseil Municipal – appel aux volontés pour l'entretien du verger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à **23 heures 00 minutes**.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le

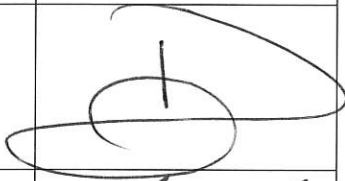
Lundi 13 mars 2023 à 20h30.

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le
Jeudi 2 mars 2023 à 20h30 salle JUGUET à l'hôtel Montfort Communauté*

COMMUNE DE BRETEIL

CLOTURE DE SEANCE

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal lors de sa
séance du 13 mars 2023

FONCTION	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
MAIRE	OZOUX	Isabelle	
SECRETARE DE SÉANCE	GUEGUEN	Marie	